



Vigne

N°01
05/04/2022



Animateur filière

Magdalena GIRARD
Chambre d'agriculture de la
Charente-Maritime
magdalena.girard@charente-
maritime.chambagri.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Site de Bordeaux

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Vigne /
Edition Charentes
N°01 du 05/04/2022 »*



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur **Formulaire d'abonnement au BSV**

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Phénologie

- **Stade moyen (Ugni blanc) : entre repos d'hiver et gonflement.**

Gel

- **Dégâts localisés au vignoble, significatifs sur les cépages et les bourgeons précoces.**

Œufs d'hiver de mildiou

- **Maturité non atteinte.**

Tordeuses

- **Pas de vol pour le moment.**

Merci de nous signaler les dégâts de gel par mail, sur Web Alerte Vigne (Epicure) ou sur smartphone, application gratuite "INRAE Vigne".

Le bulletin de cette semaine est réalisé à partir des premières données d'observations du réseau de parcelles, complétées par des données « tour de plaine ».

La qualité des données du BSV dépend, en grande partie, de la qualité et de la taille du réseau d'observations du vignoble Charentais. Participez, vous aussi, tout au long de la saison à l'amélioration du réseau d'observations du BSV en multipliant vos signalements (maladies, ravageurs, événements climatiques...) sur le site [Web Alerte Vigne](#).

Phénologie

En moyenne, l'Ugni blanc est au stade 1.7 (entre repos d'hiver et gonflement), ce qui représente environ 5 jours de retard par rapport à 2021. Les bourgeons les plus avancés sont au stade 6 (éclatement).



Stade 02 – gonflement du bourgeon

Climatologie

→ De la semaine passée

Températures

Les températures moyennes de la semaine passée atteignent seulement 6.7°C. La semaine précédente elles se situaient à 12.3°C.

Pluies

Au cours des sept derniers jours, le réseau de stations météo a enregistré 3.7 mm de pluie en moyenne, avec moins de 1 mm sur le secteur Ouest du vignoble, autour de 5 mm dans le Nord et dans l'Est et plus de 8 mm dans le Sud.

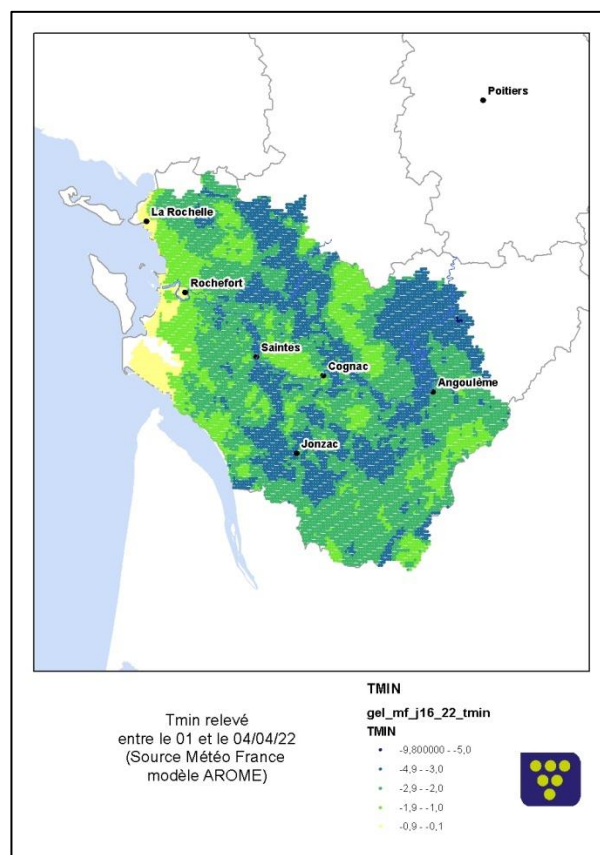
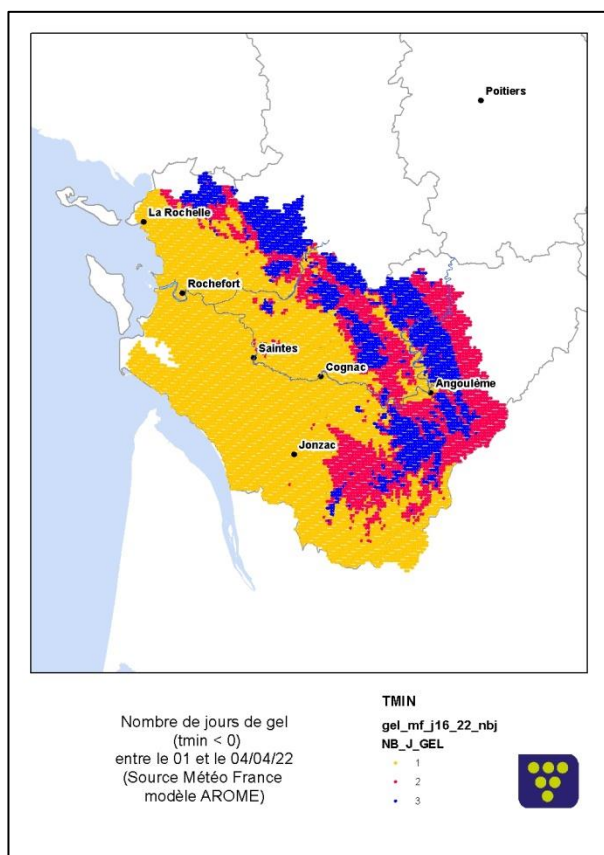
Gel

Les deux nuits précédentes, les températures minimales sont descendues jusqu'à parfois -6/-8°C sur les secteurs de St Jean d'Angély, Matha, le Pays Bas (Reparsac, Migron, Chassors...), Gensac la Pallue, Salles de Barbezieux, Mainxe, Echebrune, Cognac, Archiac, Baignes... Toutefois, la majorité des parcelles d'Ugni blanc n'a pas encore atteint le stade de forte sensibilité. Il est difficile de quantifier immédiatement les dégâts possibles sur les bourgeons peu développés.

Les dégâts sont bien visibles sur les cépages précoces (phénomène généralisé), les bourgeons d'Ugni blanc les plus avancés et les jeunes plants. Ils sont considérables, notamment sur l'Ile de Ré et l'Ile d'Oléron (jusqu'à 100 % sur Chardonnay, Colombard et Cabernet franc). Sur Ugni blanc, on note des dégâts importants sur Echebrune.



Bourgeons gelés sur Cabernet franc, Chardonnay et Ugni blanc sur l'Ile de Ré
(Crédit photos J. Poulard - UNIRE)



→ Prévisions météo

Les prévisions météo annoncent plusieurs épisodes pluvieux au cours de la semaine, ainsi qu'une nette augmentation des températures. La prévision météorologique la plus probable annonce 20 mm de pluie. L'hypothèse la plus pessimiste annonce 33 mm de pluie. Les minimales devraient augmenter au cours de la semaine pour passer de -2°C à 8°C tandis que les maximales resteront stables, de 13 à 15°C.

Maladies

→ Mildiou

Rappel des éléments de biologie

Le mildiou de la vigne se conserve sous forme d'oospores (œufs d'hiver) présentes sur les feuilles attaquées à l'automne et tombées au sol.

Après leur maturation, ces œufs germent dans l'eau à partir d'une température moyenne de 11°C, et libèrent des zoospores qui peuvent provoquer les contaminations. Après une incubation de 10 à 20 jours suivant les températures, apparaissent les conidiophores (fructifications contenant les conidies) sur la face inférieure des feuilles. Les conidies assurent les contaminations secondaires ou repiquages en présence de pluies. La phase d'incubation (période entre contamination et apparition des symptômes) est directement liée à la température et peut se limiter à 5 jours en été. Les contaminations ne se réalisent qu'en cas de pluies mais les repiquages sur une vigne contaminée peuvent se réaliser à la faveur de rosées matinales ou de brouillards épais. L'optimum thermique de *P. viticola* est de l'ordre de 25°C, et sa plage d'activité se situe entre 11 et 30°C.

Les conditions nécessaires pour les contaminations de mildiou sont les suivantes :

- germination des œufs d'hiver en moins de 24 heures,
- vigne réceptive (au moins 1 feuille étalée),
- températures moyennes supérieures à 11°C,
- pluviométrie suffisante (3-5 mm minimum).

Maturation des œufs d'hiver

Les œufs d'hiver de mildiou n'ont pas encore atteint leur maturité. **Le modèle n'annonce pas la maturation des œufs d'hiver dans la semaine à venir.**

 Consultez la fiche « [mildiou](#) » du Guide de l'Observateur

→ Black rot

Modélisation

Aucune contamination n'a été enregistrée à ce jour par le modèle. Aucune contamination n'est calculée par le modèle dans la semaine à venir. Le modèle annonce les premières contaminations à partir d'un cumul de pluie supérieur à 75 mm.

→ Excoriose

Éléments de biologie

La **période de plus forte sensibilité** de la vigne est **très courte** et s'étale du **stade 06** - éclatement des bourgeons au **stade 09** - 2/3 feuilles étalées, mais des contaminations peuvent encore avoir lieu jusqu'au stade 15 - 7/8 feuilles étalées) si les conditions climatiques sont favorables (fortes humectations).

Les bourgeons les plus proches du vieux bois sont plus particulièrement exposés aux contaminations.

Attention : les contaminations ne peuvent avoir lieu qu'en conditions de pluies et/ou de fortes humectations.

Moyens de lutte prophylactique

La lutte prophylactique consiste à :

- Maîtriser la vigueur de la vigne pour en diminuer sa sensibilité : choix du matériel végétal, gestion de la fertilisation et du régime hydrique,
- **Éliminer les bois porteurs de symptômes en conservant les bois les plus sains lors de la taille d'hiver.**

Observations

Il est possible dès maintenant d'évaluer le niveau d'attaque sur les bois laissés à la taille. L'opération consiste à compter **les lattes** présentant des symptômes (Cf. photos). Les symptômes sont situés à la base des rameaux (en général sur les 3 premiers entre-nœuds) sous forme de nécroses brunâtres peu profondes, en forme de fuseau, et de lésions étendues d'aspect ligneux ou de blanchiment des rameaux avec des ponctuations noires (pyncnides).



Symptômes d'excoriose sur bois de l'année précédente, Brie sous Archiac
(Crédit photos L. Bizeau - CA17)

Seuil indicatif de risque

Le seuil indicatif de risque est de 20 % des rameaux laissés à la taille contaminés par l'excoriose.

Au-delà de ce seuil, la maladie peut avoir des conséquences sur le vignoble. Il faudra raisonner en fonction de l'historique parcellaire, de la sensibilité des cépages et des conditions climatiques au cours de la période de sensibilité.

 Consultez la fiche « [excoriose](#) » du Guide de l'Observateur

Ravageurs

→ Eudémis

Suite à la phase de diapause, les papillons ont besoin d'un cumul de températures supérieur à 565°C à partir du 1^{er} février pour émerger.

Cette levée de dormance est atteinte sur toutes les communes. Les dispositifs de piégeages peuvent être mis en place au sein des parcelles de vigne la semaine prochaine. Les températures fraîches de ce début de semaine n'ont pas été favorables à l'émergence des papillons.

| Seuil 565 °C | Segonzac | Blanzac | Bouteville | Rouillac | Ste Marie de Ré | Burie | Chadenac | Montendre | Sablanceaux |
|--------------|----------|----------|------------|----------|-----------------|----------|----------|-----------|-------------|
| 2022 | 29 mars | 30 mars | 30 mars | 5 avril | 27 mars | 30 mars | 30 mars | 29 mars | 31 mars |
| 2021 | 31 mars | 1 avril | 31 mars | 2 avril | 31 mars | 31 mars | 8 avril | 31 mars | 2 avril |
| 2020 | 25 mars | 27 mars | 21 mars | 30 mars | 22 mars | 24 mars | 26 mars | 25 mars | 27 mars |
| 2019 | 29 mars | 30 mars | 24 mars | 1 avril | 26 mars | 26 mars | 29 mars | 29 mars | 30 mars |
| 2018 | 13 avril | 16 avril | 11 avril | 15 avril | 9 avril | 14 avril | 14 avril | 14 avril | 13 avril |

Consultez la [fiche technique Vers de la grappe](#) qui présente les différents type de piégeage.

→ Mange-bourgeons

Même si quelques bourgeons attaqués par les mange-bourgeons peuvent être observés chaque année dans le vignoble, ces ravageurs restent très marginaux.

On peut identifier trois espèces de mange-bourgeons : les noctuelles, les boarmies et les chenilles bourruées. En Charentes, les noctuelles sont l'espèce prépondérante, plus rarement on observe des boarmies.

Noctuelles : éléments de biologie

Les chenilles de noctuelle terricole passent l'hiver dans les fissures du sol. Au printemps, elles reprennent leur activité en consommant les différentes plantes présentes dans le vignoble. Fin mars - début avril, elles montent sur les ceps pour se nourrir des bourgeons en phase de gonflement. Leur activité est nocturne.

On peut souvent les retrouver en creusant un peu le sol à la base du pied atteint. Les bourgeons attaqués présentent l'aspect caractéristique de « l'œuf à la coque » ; leurs écailles sont préservées, alors que l'intérieur est vidé.

Le **seuil indicatif de risque est de 15 % des ceps présentant des symptômes.**

Observations

Des bourgeons attaqués ont été localement signalés sur Macqueville.

 Consultez la fiche « [mange-bourgeons](#) » du Guide de l'Observateur

Le Mémo de l'Observateur

A faire :

- **Observations débourrement**
- **Comptages excoriose et saisie sous Epicure (rubrique « maladies du bois – viroses »)**
- **Mise en place des pièges sexuels avant le 18 avril**
- **Mise en place des pièges chromatiques à partir de la semaine 18**

Vous retrouverez tous les protocoles et tutoriels des suivis BSV en [cliquant ici](#)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Charentes sont les suivantes : les Chambres d'Agriculture de la Charente et de la Charente Maritime, la Coopérative Agricole d'Achats en Commun et d'Approvisionnement (Île d'Oléron), la Coopérative Agricole de la Région de Cognac, la Coopérative Agricole Terre Atlantique, le Groupe Coopératif Océalia, la Coopérative Agricole du canton de Matha, la Coopérative des Vignerons de l'Île de Ré, Vitivista, le Groupe Isidore, les Ets Fortet-Dufaud, les Ets Soufflet Agriculture, les Ets Landreau et Fils, les Ets Piveteau, les Ets Niort Agricole, les Ets Etourneauud, la FDCETA, la FREDON Nouvelle Aquitaine, l'Institut Français de la Vigne et du Vin, la Station Viticole du BNIC et les Établissements d'enseignement agricole de Saintes, Jonzac, Barbezieux et l'Oisellerie.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "